

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05816 Numéro SIREN : 792 399 461 Nom ou dénomination : EPINAY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2019 sous le numéro de dépôt 1731

1731

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE
792 399 461 RCS BOBIGNY

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 159- ROUTE DE SAINT-LEU		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 7 9 2 3 9 9 4 6 1 0 0 0 2 1		Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le, 31032016			
		N-1 31032015			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA	20 000		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 639		
	Fonds commercial (1)	AH	1 549 316		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 668 495		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP	153 954		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	223 587		
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 863 755		
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés		BD	50 099		
Prêts		BF			
Autres immobilisations financières *		BH	54 884		
TOTAL (II)		BJ	6 604 728		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
			En cours de production de biens	BN	
			En cours de production de services	BP	
			Produits intermédiaires et finis	BR	
			Marchandises	BT	1 459 404
		CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
			Clients et comptes rattachés (3) *	BX	60 556
			Autres créances (3)	BZ	1 004 903
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
			DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
	Disponibilités	CF		197 889	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		206 933	
	TOTAL (III)	CJ		2 929 684	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	9 554 411		
		IA	978 990		
Renvois : (1) Dont droit au bail :					
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	54 884		
(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 371 893)	(692 288)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(591 546)	(679 606)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 923 439)	(1 331 893)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	46 000	34 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	46 000	34 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 019 232	6 660 476
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 773 482	1 371 180
	Dettes fiscales et sociales	DY	582 449	690 886
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 265	725 137
	Autres dettes	EA	66 432	43 519
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	10 452 860	9 491 197	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 575 421	8 193 304	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 232 703	4 501 009	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 254 417	1 212 281	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	19 995 910	FB		FC	19 995 910	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	485 791	FH		FI	485 791	
		FJ	20 481 701	FK		FL	20 481 701	
	Chiffres d'affaires nets*						19 058 912	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	20 824	
	Autres produits (1) (11)					FQ	25 280	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 527 804	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	16 079 769	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(303 919)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	378 995	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	458	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 209 080	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	428 360	
	Salaires et traitements *					FY	1 342 763	
	Charges sociales (10)					FZ	345 951	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	421 486
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	225
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	31 033	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 934 200
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(406 396)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 418	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 418	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	167 720	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	167 720	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(166 302)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(572 698)	

4

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	41 643	259		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		61 154		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	41 643	61 413		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	48 491	62 766		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	12 000	27 838		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	60 491	90 603		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(18 848)	(29 191)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		(533)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	20 570 865	19 224 671		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	21 162 411	19 904 276		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(591 546)	(679 606)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ	436 976	429 852	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	20 824	46 885	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		1 068	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 152	2 098	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Rembt Urssaf suite contrôle, net honoraires audit							41 643	
Amendes et pénalités						405		
Pénalités retard paiement fournisseurs						394		
Provision complémentaire litige						12 000		
Ecart non justifié coffre						47 692		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 575 421 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **20 570 865 euros** et un total **charges** de **21 162 411 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-591 546 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2015** et finit le **31/03/2016**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

67

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

*Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
*Agencements des constructions	10 à 20 ans
*Installations techniques	5 à 20 ans
*Matériel et outillage indust.	3 à 5 ans
*Install. générales, agencet et aménag.	5 à 10 ans
*Matériel de bureau	3 à 5 ans
*Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.



Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 72440 euros a été porté au crédit du compte 649-Charges de personnel-CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 fera l'objet d'une demande de remboursement.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	4 251 942	KE		KF	6 508			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L 9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M 1		KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M 2		KP	153 954	KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M 3		KS	218 087	KT		KU	5 500		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 228 288	KW		KX	22 248			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	609 979	LC		LD	3 240			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	2 210 308	LO		LP	30 988			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	47 683	1R		1S	2 416				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	884	1U		1V	54 000				
TOTAL IV				LQ	48 567	LR		LS	56 416				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	6 510 816	ØH		ØJ	93 912			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	4 258 450	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	153 954	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	223 587	ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	1 250 536	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	613 219	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	2 241 296	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	50 099	2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	54 884	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	104 982	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	6 604 728	ØM		

Exercice N clos le : 31 03 2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS EPINAY EXPLOITATION**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	209 127	PF	126 150	PG		PH	335 277
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	19 551	PW	12 767	PX		PY	32 318
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	58 413	QA	40 399	QB		QC	98 812
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	121 370	QE	132 789	QF		QG	254 159
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	148 318	QM	109 381	QN		QO	257 699
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	347 652	QV	295 336	QW		QX	642 988
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	556 779	ØP	421 486	ØQ		ØR	978 264

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SAS EPINAY EXPLOITATION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS EPINAY EXPLOITATION**Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	54 884	UV	54 884	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 146		2 146				
	Autres créances clients	UX	58 410		58 410				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 672		1 672				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	59 490		59 490				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	71 434		71 434			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	183 832		183 832			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	44 439		44 439			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	644 036		644 036				
	Charges constatées d'avance	VS	206 933		206 933				
	TOTAUX		VT	1 327 275	VU	1 327 275	VW		
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 254 417		1 254 417						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	5 764 816		544 659		2 268 940		2 951 217		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B		2 773 482		2 773 482						
Personnel et comptes rattachés	8C		130 358		130 358						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		204 840		204 840						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	120 240		120 240						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	127 011		127 011						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		11 265		11 265						
Groupe et associés (2)	VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		66 432		66 432						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX		VY	10 452 860	VZ	5 232 703		2 268 940		2 951 217		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	791 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	473 434	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03 /2016

EPINAY EXPLOTTATION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euro**

**159/165, Route de Saint Leu
93800 EPINAY SUR SEINE**

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

SAS EPINAY EXPLOITATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS EPINAY EXPLOITATION** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



SAS EPINAY EXPLOITATION

- 2 -

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- La faiblesse des procédures internes sur le cycle trésorerie a révélé une incapacité à prévenir, à détecter et à corriger des anomalies dans les comptes du fait de leur conception, leur mise en œuvre et leur fonctionnement.

Lors de nos contrôles, nous n'avons pas pu obtenir de la Direction la justification du montant de 47 691.91 €, comptabilisé au débit du compte de charge exceptionnelle (671800) par le crédit d'un compte de trésorerie (531100).

Il n'a pas été possible de collecter des éléments suffisants et appropriés sur ce montant, par des procédures d'audit complémentaires.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

111-113, rue de Reuilly

75012 PARIS

Tel 01 43 42 52 30

Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly

94240 L'HAY-LES-ROSES

Tel 01 41 76 16 57

Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z

TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

SAS EPINAY EXPLOITATION

- 3 -

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 août 2016

Le Commissaire aux Comptes
SA C.G.E.C.

Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2016 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 Mars 2016, s'élevant à (€591.545,92), dont €72.440 de CICE, au report à nouveau débiteur.

En conséquence,

- Le report à nouveau débiteur est porté de (€1.371.893,17) à (€1.963.439,09).

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital social.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois premiers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, possibly 'S. J.' or similar, written over a horizontal line.